

**INFORMATIONS CONCERNANT LA DESTINATION DES APPAREILS A RAYONNEMENT X  
MIS HORS SERVICE**

Nombre d'appareils concernés : \_\_\_\_\_

Au cas où plusieurs appareils ont été éliminés, remplacés ou mis hors service, il convient d'indiquer la destination de chaque appareil individuellement (formulaire présent à copier si nécessaire).

Dans chacun des cas énumérés, il convient, lorsque c'est possible, de se faire remettre un accusé de réception par le nouveau propriétaire (nouvel exploitant, fournisseur, organisation caritative, ...).

Appareil à rayonnement X : \_\_\_\_\_ (marque, type, n° de série)

l'appareil a été déménagé vers un autre site du même exploitant<sup>1</sup> :

\_\_\_\_\_ (adresse d'exploitation)

l'appareil a été repris par un autre exploitant<sup>1</sup> :

\_\_\_\_\_ (nom, prénom)

l'appareil a été repris par le fournisseur

l'appareil a été déménagé vers l'étranger

l'appareil a été éliminé par le biais d'un collecteur agréé ou centre autorisé pour le traitement de déchets d'équipements électriques ou électroniques<sup>2</sup>

l'appareil a été mis définitivement hors service

mesures prises pour empêcher une mise en route intempestive de l'appareil :

enlever les fusibles;

séparer le panneau de commande de l'appareil;

neutraliser le panneau de commande;

couper le cordon d'alimentation;

neutraliser la minuterie de l'appareil;

autre : \_\_\_\_\_

Appareil à rayonnement X : \_\_\_\_\_ (marque, type, n° de série)

l'appareil a été déménagé vers un autre site du même exploitant<sup>1</sup> :

\_\_\_\_\_ (adresse d'exploitation)

l'appareil a été repris par un autre exploitant<sup>1</sup> :

\_\_\_\_\_ (nom, prénom)

l'appareil a été repris par le fournisseur

l'appareil a été déménagé vers l'étranger

l'appareil a été éliminé par le biais d'un collecteur agréé ou centre autorisé pour le traitement de déchets d'équipements électriques ou électroniques<sup>2</sup>

l'appareil a été mis définitivement hors service

mesures prises pour empêcher une mise en route intempestive de l'appareil :

enlever les fusibles;

séparer le panneau de commande de l'appareil;

neutraliser le panneau de commande;

couper le cordon d'alimentation;

neutraliser la minuterie de l'appareil;

autre : \_\_\_\_\_

Nom+prénom :

date :

signature :

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Exploitant au sens de l'Arrêté Royal du 20 juillet 2001 portant Règlement Général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants.

<sup>2</sup> Il convient ici de faire attention à la présence potentielle de certains éléments toxiques comme le plomb et l'huile de refroidissement (voir la législation environnementale régionale).